



La production de fruits et légumes : un avenir à construire

*Colloques d'Eyragues et de Valence d'Agen
29 octobre et 5 décembre 2002*

La Commission Fruits et légumes de la Confédération paysanne a souhaité organiser les colloques d'Eyragues et Valence d'Agen, afin de finaliser un travail d'enquête conduit conjointement dans des exploitations des Bouches-du-Rhône et Tarn-et-Garonne, et portant sur l'application de la maîtrise rapportée au niveau de l'exploitation¹. Cette déclinaison prend en compte le niveau de maîtrise national – régional, entouré des critères de conditions de producteurs au niveau des régions ainsi que de l'organisation économique.

Ce travail a permis une approche d'un seuil de revenu autour duquel s'articulaient les mesures d'encadrement (droits à produire, aides, mesures environnementales, emploi salarié et paysan).

Mais dans la perspective d'application d'un schéma de maîtrise, des outils doivent exister. Aussi, dans le plan arboricole mis en place par le ministre Glavany en 2000, le volet connaissance de la production dans l'optique de la maîtrise, avec « le cadastre arboricole » est un de ces outils.

Il nous est apparu alors nécessaire de confronter les réflexions de la Commission Fruits et légumes avec les différents acteurs de la filière. Et cela du stade de la production jusqu'à la commercialisation en relayant tous les critères de chaque stade :

- Production : contraintes environnementales, sociales, niveau de qualité
- Commercialisation : avec la normalisation, les différentes formes de vente, l'organisation économique, les atouts et faiblesse au travers des témoignages de producteurs en OP, en vente directe, les expéditeurs, etc.

Le marché des fruits et légumes est aujourd'hui totalement libéralisé et ne permet plus une rémunération des paysans. Dans ce contexte, la réflexion sur la maîtrise et la répartition est incontournable dans tous les départements. Ceci pour ne pas voir se construire une production Fruits et légumes à deux vitesses : d'un côté la recherche de marges maximum pour faire face aux prix toujours plus bas au détriment de la qualité, de l'environnement et des conditions de travail ; de l'autre, des niches, où se réfugieront les exclus du système, avec des pratiques paysannes, mais cependant soumis aux lois libérales du marché.

Aujourd'hui n'abandonnons pas l'avenir des fruits et légumes au seul cadre de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) dans lequel la dimension des exploitations ne figure pas, où tout est posé après l'acte de production, c'est-à-dire le regroupement de l'offre, où la diversité des situations a de la peine à émerger. Commençons à construire des fondations solides en calant des niveaux de production par exploitation.

Alors, comme le précise le thème de ces colloques, pour la production de fruits et légumes, un avenir est à construire.

Pierre Veyrat
Responsable de la Commission Fruits et légumes

Regards croisés entre
paysans européens 2

Un cadastre européen
pour quelle maîtrise ? 4

Le marché et la
consommation de Fruits
et légumes en France et en
Europe 5

Quels critères de
qualité pour relancer la
consommation de
fruits et légumes ? 6

L'organisation des
producteurs en
question 7

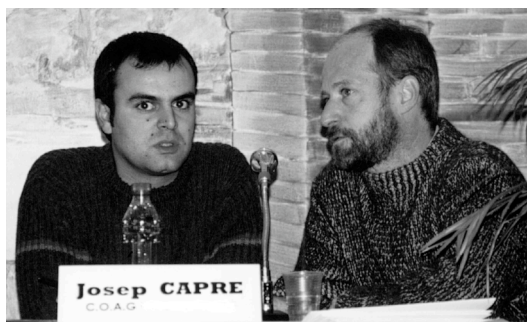
¹ Ce travail d'enquête a été cofinancé par l'ONIFLHOR et a été suivi par un comité de pilotage intégrant des représentants de l'ONIFLHOR, du Bureau des Fruits et légumes du MAAPAR, de l'INRA, d'OP et de la Commission Fruits et légumes de la Confédération paysanne.

Regards croisés entre paysans européens

Concentration et libéralisation

Les témoignages de représentants espagnols de la COAG² de la vallée de l'Ebre et de Catalogne montrent le processus de concentration et de libéralisation à outrance auquel sont soumis les paysans espagnols. « *Aujourd'hui le modèle d'exploitation familiale est menacé en Espagne. Seul compte le rendement du capital investi* », commente Jesus Garcia de la COAG Vallée de l'Ebre. « *Le développement de la production de pêche à grande échelle, dans le sud de l'Espagne, a avant tout affecté les petits producteurs espagnols, qui ont été éliminés de leur marché intérieur* ».

La libéralisation du marché européen a aussi livré les producteurs espagnols à la concurrence internationale : dans la vallée de l'Ebre, la production traditionnelle d'Asperge blanche de Navarre (sous signe de qualité officielle) a été laminée par la production de la côte péruvienne, mise en place avec des capitaux... espagnols. Alors que le coût de production de l'asperge en frais est de 2€ par kilo pour le producteur espagnol, l'asperge péruvienne arrive conditionnée à 1,2 €. Josep Cabré, responsable fruits de la COAG nationale, souligne qu'en Catalogne, le modèle de production de type patronal (exploitant investisseur, ne résidant pas sur le lieu de l'exploitation et ne réalisant pas le travail lui-même) accapare de plus en plus de terre (300 hectares de moyenne alors que l'exploitation familiale a un verger de 7 à 15 hectares).



En France, le recensement agricole de 2000 révèle lui aussi un processus de disparition d'exploitations et de concentration de la production particulièrement aiguë dans le secteur des fruits et légumes (voir tableaux). Au delà de ces statistiques, les situations de structures sont, comme en Espagne, très variées.

² Coordination des Agriculteurs et Eleveurs d'Espagne, premier syndicat espagnol

L'évolution du Vergers 6 espèces entre 1988 et 2000

Régions	Diminution du Nb d'expl.	Augment. de la sup./ exploitation
Aquitaine	- 35%	+ 53%
Midi-Pyrénées	- 30%	+ 23%
Rhône-Alpes	- 40%	+ 64%
Languedoc-Roussillon	- 55%	+ 72%

Source : Agreste, Elaboration : Confédération paysanne

Certaines productions, comme l'endive, la carotte ou le melon, ont vécu une véritable course à l'agrandissement. Ainsi en melon, 28% de la production était assurée en 1997 par de très grosses exploitations. Les grandes exploitations arboricoles qui fournissent 40% de la production ont des vergers de 36 hectares en moyenne, alors que la moyenne générale est d'environ 5 hectares par exploitation.

L'évolution de la production française de légumes frais plein air ou abris bas entre 1988 et 2000

Régions	Evolution du Nb d'exploit	Variation de la Sup/ exploitat.
Nord Pas de Calais	- 42%	+ 99%
Pays de Loire	- 53%	+ 139%
Poitou-Charente	- 42%	+ 211%
Aquitaine	- 48%	+ 198%
Midi-Pyrénées	- 46%	+ 123%
Rhône-Alpes	- 43%	+ 76%
Languedoc-Roussillon	- 60 %	+ 70%

Source : Agreste – Elab. : Confédération paysanne

Exploitation de la main d'oeuvre

Enfin, le sujet épineux du coût de la main d'œuvre salariée permet de pointer le fond du problème. Contrairement à la France, l'Espagne a une politique salariale régionalisée. Ainsi, le coût de la main d'œuvre dans les exploitations familiales de la vallée de l'Ebre est aujourd'hui bien plus proche du coût français (« de 20 inférieur », cet écart s'annulant presque lorsque les producteurs français bénéficient d'exonération de charges patronales) que du coût « officieux » de certaines exploitations industrielles du sud de l'Espagne. Là encore, **les distorsions dues à l'exploitation éhontée de la main d'œuvre étrangère et précaire, relèvent bien plus du modèle**

d'agriculture, que d'un pays spécifique : c'est en limitant le développement l'agriculture de type industriel qu'on arrivera à harmoniser les coûts salariaux et conditions de travail.



Des propositions communes pour les paysans européens

« Le secteur des fruits et légumes de l'Union européenne, dans un contexte de libéralisation des marchés, est confronté à une situation de perte d'emplois, disparition d'exploitations, diminution des revenus, délocalisation et concentration de la production ; Face cette à situation, nous proposons une autre politique agricole européenne des fruits et légumes, qui permette une rémunération digne, pour un maximum de producteurs, répartis dans les différentes régions, basée sur un modèle de production avec une dimension sociale qui privilégie l'emploi, le respect de l'environnement et l'aménagement du territoire. Nous plaidons en faveur de la diversité et nous refusons la brevetabilité des semences. (...)

De même, la production de fruits et légumes étant fortement basée sur l'emploi, les droits sociaux des travailleurs doivent être respectés. (...)

Pour tout cela ; il est indispensable de réaffirmer la préférence communautaire et le contrôle des importations à bas prix, avec l'application de droits d'entrée, au moins pendant l'époque de pleine production. La définition du dumping doit être revue dans le sens de la « vente à un prix inférieur des coûts de production sur le marché d'origine et de destination ». Ainsi, nous défendons le droit de tous les pays à la souveraineté alimentaire et, en conséquence, à protéger leur agriculture.

Nous considérons qu'il est fondamental de mettre en place une maîtrise de la production, qui garantisse un prix rémunérateur pour les agriculteurs, et des productions de qualité. La première étape passe par un cadastre des productions et variétés. (...) Nous proposons la mise en place d'une système de droits à produire par exploitation, et une répartition de ceux-ci avec l'objectif du maintien d'un nombre maximum d'agriculteurs, répartis dans toutes les régions, et spécialement dans les zones traditionnelles ou défavorisées sans autre alternative de production (...).

*Extraits de la **déclaration finale** « Pour une politique européenne en fruits et légumes, basée sur la maîtrise de la production et des prix rémunérateurs », du séminaire européen sur les fruits et légumes organisé par la Coordination paysanne européenne (CPE), 7 et 8 mars 2002, Tudela, Espagne
Signataires : **SLG, EHNE, COAG** Vallée de l'Ebre et Catalogne (Espagne), **Confédération paysanne** (France), **CNA** (Portugal)*

Le constat actuel de disparition des exploitations, doublé des crises récurrentes de prix des fruits et légumes, exige de se poser la question d'une autre politique agricole. Combien faudra-t-il de crises suivies de plan de restructuration, dont le résultat est toujours le même : la disparition des paysans ?

De la connaissance du verger...

Le cadastre est avant tout un outil de connaissance du verger. En prenant une photographie de l'état de la production à un moment donné, il permet de connaître la globalité de l'offre, première étape pour la maîtrise. Mais cette étape est loin d'être suffisante. Le cadastre doit aussi se convertir en un instrument de politique agricole, pour permettre d'inciter la production dans le sens d'une agriculture à taille humaine, participant à l'aménagement du territoire et à la préservation de l'environnement, par le biais de *critères de répartition* de droits à produire.

... A l'attribution de droits à produire

Dès lors que l'on donne un objectif d'attribution de droits à produire au cadastre, sa gestion ne peut en être exclusivement confiée à l'organisation économique. Gratuits, ces droits à produire doivent être répartis en fonction de critères de politique agricole, qui favorisent l'emploi, l'installation et décourage l'industrialisation des l'agriculture. Ceci implique nécessairement un rôle fort de l'état dans la gestion de ces droits à produire, ce qui n'exclue pas le rôle de l'organisation économique dans la mise en œuvre de la connaissance du verger.

Pourquoi réfléchir à un cadastre et à des critères de répartition de droits à produire?

- ✓ Pour limiter les processus de concentration et délocalisation dans l'Europe actuelle et encore plus dans la future Europe élargie « *il ne faut pas avoir peur de la concurrence à venir des paysans des PECO : ce qui pose problème, c'est le comportement des producteurs bien de chez nous qui vont investir là-bas, accaparant la terre et profitant du faible coût de main d'œuvre* » (un participant du colloque de Valence d'Agen, 5 dec 2002),
- ✓ Pour maintenir les productions dans les bassins naturels où un tissu économique et social s'est constitué autour de l'activité agricole
- ✓ Parce qu'on ne peut à la fois plaider pour des prix rémunérateurs, et refuser de contrôler les volumes de production. Il faut tirer les leçons

des excès des retraits (« *la notion de prix garanti appelle immédiatement celle de maîtrise* »).

- ✓ Pour favoriser l'installation : plus la ferme à reprendre est grande, plus la transmission devient difficile (« *en 2002, seulement 5 installations en arboriculture ont été réalisées sur le Tarn-et-Garonne* »).

Des exemples de critères qui favorisent des petites et moyennes exploitations, contribuant à l'aménagement du territoire (Jean Fenech, consultant):

- ✓ Des critères pour mesurer la taille économique de l'exploitation : l'utilisation de ce type de critères, comme la marge brute standard ou la marge nette unitaire implique que les pouvoirs publics français et européens affinent les coefficients RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole). concernant les fruits et légumes
- ✓ Des critères pour favoriser la main d'œuvre familiale (en agriculture paysanne, pour 1 UTH familiale, on ne dépasse pas 2 UTH salariées en production de fruits et légumes).

D'autres critères sont évoqués, comme notamment le respect de normes définies par l'interprofession. L'utilisation de ces critères ne résout cependant pas le problème de la concentration des exploitations et risque d'exclure beaucoup de paysans qui aujourd'hui répondent à une demande de circuits courts qui n'a que faire des normes de commercialisation au service de la grande distribution.

Ne pas prendre la décision du cadastre et de ces critères de répartition, c'est laisser faire la politique agricole actuelle qui, explicitement ou non, mène à la disparition des petits et moyens paysans. En l'absence de cadastre et de critères de différenciation clairs des exploitations, la politique ne peut que consister à accompagner le processus de concentration, en aucun cas à le contrecarrer. Ainsi, en 2000, en situation de surproduction de pomme et pêche, le plan arboricole, loin de cibler la réduction de la production dans les grands domaines, a encouragé la cessation d'activité des petits vergers.

Le marché et la consommation de Fruits et légumes en France et en Europe

Les grandes lignes de la consommation de fruits et légumes en France sont :

- un profil vieillissant du consommateur (**60% des acheteurs ont plus de 50 ans**, contre 50% au début des années 90), qui ne reflète pas seulement le vieillissement général de la population, mais aussi le développement de nouvelles habitudes de consommation chez les jeunes (le « grignotage ») qui délaissent les fruits et légumes frais.
- Des consommateurs décalés par rapport aux saisons, qui souhaitent acheter des fraises ou des pommes 365 jours pas an (ce qui peut être expliqué par le fait que 80 % des consommateurs sont urbains);
- Une radicalisation des modes d'achat : une fréquence d'achat désormais hebdomadaire, et un temps de plus en plus court consacré aux achats ;
- Les lieux d'achat restent dominés par les **GMS** classiques (hyper et supermarchés), qui commercialisent **55% des volumes en légumes et 60% en fruits**. Cependant les **GMS** diminuent depuis la fin des années 90 au profit du **Hard discount (10% des volumes, 9% en valeurs)**.
- Cette augmentation du Hard discount reflète une polarisation des types de consommation : d'une part des couches moyennes et modestes qui pensent en priorité à leur budget, de l'autre des couches moyennes et supérieures qui paient le prix pour une offre de qualité.

Il faut noter que notre marché des fruits et légumes est essentiellement **français (80% des volumes)** et européen, avec deux pays phare : **Allemagne et Royaume-Uni**. Il a relevé que des marchés hors UE reste à conquérir, comme le bassin méditerranéen et l'Inde. Sur la question de l'élargissement à venir : on va passer de 7 millions à 11,5 millions d'agriculteurs. L'ONIFLHOR estime qu'il n'y a pas de risques majeurs pour le secteur fruits et légumes, hormis pour la pomme et la fraise produites en Pologne. Les risques de concurrence sont en tout cas bien moindres que ceux qui avaient été induits par l'adhésion de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce.

(...)

En conclusion, l'avenir est à une meilleure transparence, dans le rapport entre production et distribution (observatoire des prix, cahiers des charges et contrats, etc.) et à une meilleure communication vers les consommateurs. Il faut dépasser la logique de volumes (segmentation stratégique), développer les ponts avec le hard discount pour reconquérir les couches moyennes et modestes.

*Extraits de l'intervention de Nicolas Aury,
de la division études de l'ONIFLHOR*

Les réactions de la salle :

« Quand on parle de contrat à développer [avec le hard discount ou les **GMS**], cela implique la notion de confiance. Or les relations actuelles sont tendues, difficiles. »

« Il ne faut pas oublier dans nos analyses le commerce de détail et le commerce d'expédition ».

« Le commerce de détail a un rôle important à jouer pour la communication auprès des consommateurs »

« les cantines scolaires offrent des fruits de mauvaise qualité. Elles jouent un rôle certain dans la baisse de la consommation chez les jeunes et c'est donc un point à travailler »

L'analyse de la CP

✓ La production européenne peut et doit être centrée sur le marché européen. La recherche de marchés hors UE posent problème : elle affaiblit notre volonté de maîtrise [forcément couplée à un niveau de protection communautaire] et elle porte en elle le germe de la concentration de la production. Elle ne permettra pas de rémunérer les paysans et conduit de plus à importer des produits frais originaires de nos latitudes à un coût énergétique et écologique exorbitant.

✓ La standardisation de la production est la principale cause de la baisse de consommation des fruits et légumes : une production diversifiée et de qualité organoleptique et environnementale permettra de relancer la demande.

Quels critères de qualité pour relancer la consommation de fruits et légumes ?

Les carrefours sur le thème de la qualité et de l'environnement ont mis en lumière qu'à chaque type de commercialisation correspondent des visions et des critères différents de ce qu'est la qualité

Témoignage: valoriser ses produits en vente directe et circuits courts

Le passage au lien direct avec le consommateur a entraîné en terme de qualité : fraîcheur (abandon du stockage en frigo), type de variétés (anciennes, diversifiées, adaptées au terroir), calibres plus petits, produits plus savoureux, diminution des intrants (azote et eau) ...

Ce choix de mode de commercialisation a induit certains avantages : prix de vente intéressant, vente de fruits mûrs, peu de frais d'emballage, satisfaction de voir les clients, fruits moins homogènes. En revanche, la vente directe nécessite une grande disponibilité (7 jours sur 7), une perte de fruits trop mûrs (« beaucoup plus de pertes que chez nos voisins qui vendent aux GMS ») et un large éventail de produits.

Témoignage: jouer la qualité en circuit long

Après 7 ans de déboires quant à ses débouchés, ce groupe d'agriculteur s'est lancé dans une Certification de Conformité Produit (CCP) après s'être formé à cette nouvelle approche basée sur l'observation. Des pratiques nouvelles ont ainsi vu le jour : observation périodique, diminution de l'azote et de l'eau, analyse de sols, de feuille et du couvert herbacé, ébourgeonnement et effeuillage manuel, comptage de fruits par arbre, cueillette fractionnée, confusion sexuelle et recyclage des bidons. Même si ces pratiques n'ont pas eu d'incidences sur les prix, cela leur a permis de produire davantage de premier choix et d'accéder à ce marché spécifique (moins de problèmes d'écoulement).

La demande des consommateurs, telle qu'elle est perçue par les producteurs en vente directe, est en décalage avec les exigences des GMS. Un intervenant évoque le fait que les GMS demandent des produits toujours plus gros, ce qui contribue à détourner les consommateurs (exemple de la salade). Dans le même temps, la demande des consommateurs est souvent utopiste : des produits savoureux, qui se conservent et ont un bel aspect. Ceux-ci ne font pas le lien entre ce type d'exigences et les modes de production que cela implique (pesticides, nitrates, etc.). Les participants relèvent l'importance de la communication, du dialogue entre paysans et consommateurs.

Au niveau de la production, il existe une multitude de démarches de certification et d'opérations de communication, qui embrouillent les consommateurs. Les cahiers des charges adoptés par les OP sont le plus souvent dictés par les acheteurs : cahier des charges imposé par une GMS, sans garantie de débouchés à moyen terme. Un participant témoigne de la difficulté pour des producteurs organisés de générer leur propre

L'analyse de la CP

La notion d'agriculture raisonnée véhiculée par les médias et courtisée par les distributeurs pour rassurer le consommateur à moindre frais, ne renonce nullement au modèle agricole industriel. Il en confirme au contraire les attributs par une technicité maximale.

Rien en cela des exigences qu'implique l'agriculture paysanne en matière de protection des ressources naturelles et des hommes pour garantir la durabilité de l'agriculture.

Transmission de l'outil de travail, autonomie maximale, maîtrise des surfaces et des volumes produits, travail avec la nature sans l'exploiter sont parmi les impératifs d'une agriculture reproductible.

cahier des charges. Enfin, la grande majorité des OP a aujourd'hui des certifications « agriculture raisonnées ».

Les participants relèvent que c'est pourtant en grande partie au stade de la production que se joue la qualité : choix des variétés, mode de plantation, gestion autonome (« l'arbre se nourrit tout seul »), cueillette en 2 ou 3 fois, stockage adapté et ramasseurs qualifiés. Pourtant, aujourd'hui, de nombreux obstacles empêchent de mettre en œuvre ces pratiques. En premier lieu, les prix aux producteurs, incompatibles avec une rémunération correcte de la main d'œuvre salariée et paysanne, et des normes de commercialisation basées sur le calibre et la fermeté.

Des pistes d'actions sont évoquées par les participants : mise en œuvre de démarches de label social « commerce équitable » pour les paysans européens, encadrement de la période de commercialisation pour laisser la place aux autres espèces (calendrier de commercialisation de fruits de saison), réflexion sur un critère qualitatif de tonnage par hectare (baisser les volumes et augmenter la teneur en sucre des fruits).

L'organisation des producteurs en question

La diversité des formes de commercialisation, un atout pour les paysans ? (extraits des interventions de la table ronde)

Jesus Garcia, COAG Vallée de l'Ebre « *Il faut une souplesse dans la réglementation qui permette une diversité de forme de commercialisation : des OP adaptées à chaque situation, de taille raisonnable pour une meilleure démocratie et accessibles à tous les producteurs* »

Pierre Masserey, Président d'OP « *Il faut respecter et non opposer les différents types de commercialisation* »,

Daniel Vuillon. « *Les AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) permettent à des consommateurs organisés de s'approvisionner directement chez un producteur par un système de panier. Ce faisant ils contribuent à pérenniser des petites exploitations, par un système de paiement de livraison à l'avance. En contrepartie, le paysan est transparent sur ces choix de gestion (main d'œuvre, investissement, techniques, etc.)*.

Rémi Sylvestre, expéditeur : « *Cela fait 10 ans que nous faisons un tri rigoureux, ce qui nous assure les marchés* ». « *Notre boulot c'est de trouver des débouchés pour toutes les qualités. Nous ne sommes pas que sur des créneaux haut de gamme* »

Françoise Roch, représentante d'OP « *les programmes opérationnels ont permis la mise aux normes sanitaires (Agriconfiance), la recherche de marchés, l'expérimentation chez les producteurs* »

De l'efficacité des structures...

Rémi Sylvestre, expéditeur « *Nous sommes une petite société entourée de gros monstres. Notre petite taille nous donne la possibilité de réagir vite* ». « *Pour nous, la GMS est la soupe. Nous évitons au maximum de travailler avec car elle est peu rémunératrice* ».

« *Nous travaillons seulement avec des petites exploitations car ce sont elles qui peuvent répondre à notre demande. Cela ne nous intéresse pas de travailler avec quelqu'un qui a plus de 15 – 20 hectares car il ne maîtrise plus suffisamment la qualité* ».

Guy Perret, membre d'OP « *l'OP est un outil qu'il faut adapter sans cesse. Notre coopérative, déjà ancienne, aux productions diversifiées, est obligée aujourd'hui de s'agrandir afin de répartir les coûts fixes importants induits par nos investissements sur un plus grand nombre de producteurs* » .

L'analyse de la Confédération paysanne

Pour la Confédération Paysanne, l'organisation des producteurs est souhaitable. Face à la concentration de l'aval, l'individualisme serait à terme l'extinction d'une bonne partie de la profession. Une organisation économique accessible et diverse doit prévaloir pour que puisse s'y intégrer les différentes facettes de la production, qui correspondent à une demande (circuit court, vente directe, à différents expéditeurs, productions bio, etc).

Cependant, force est de constater quelques effets pervers et déviations des OP, de l'Organisation Commune de Marchés (OCM) de 1996 qui nous oblige à poser la question de l'efficacité de la réforme :

▪ Un système qui encourage l'industrialisation de l'agriculture et la surproduction

Quand le plus gros des aides distribuées à travers les OP est destiné à l'investissement, cela contribue à l'accroissement de la production et à sa concentration dans les plus grosses structures alors que ne cessent de disparaître les plus petites. Le niveau de soutien reçu par les OP étant uniquement basé sur le volume qu'elle produit, le système encourage les OP à faire du volume. On connaît aujourd'hui les exemples d'OP conduites à acheter des vergers pour avoir suffisamment de volumes pour rentabiliser des investissements surdimensionnés (et subventionnés). La seule prise en compte du volume a ici un effet pervers clair sur la surproduction et l'industrialisation de l'agriculture.

▪ L'échec du contrepoids par rapport à l'aval

Les OP ont été créées pour peser contre le poids excessifs de l'aval et surtout des GMS (objectif explicite de l'OCM de 96). Or l'appauvrissement du tissu des acteurs économiques, encouragé par la concentration des OP, rend encore plus dépendantes celles-ci vis-à-vis des GMS.

▪ La déconnexion croissante vis-à-vis de l'attente des consommateurs

Les distributeurs nous éloignent de plus en plus des réelles attentes des consommateurs; les seules valeurs reconnues sont le calibre, la tenue et l'aspect. Alors que fraîcheur, goût et qualité nutritive priment pour les consommateurs, comme le prouvent de multiples expériences de vente directe.

La traçabilité, la lutte intégrée sont de bonnes choses rendues possibles par les OP. Néanmoins, la qualité gustative finale du fruit en rayon peut être encore largement améliorée en imposant par exemple de nouveaux critères de qualité plus conformes à l'intérêt des producteurs et des consommateurs : en favorisant des pratiques moins intensives, en respectant les diversités de terroirs, de variétés et en les valorisant.

Propositions de la Confédération paysanne

Pour la Confédération paysanne, l'organisation de la production passe par la mise en place d'un cadastre européen, limitant le processus d'industrialisation en cours. Ceci va avec une orientation de la production en priorité vers le marché intérieur et le rétablissement de la préférence communautaire. Les conditions seront alors créées pour que les paysans aient accès à des prix rémunérateurs. Des critères agro-environnementaux (plafonnement des volumes/ha en maîtrisant les engrais et l'eau, plantation de variétés adaptées aux conditions agronomiques et climatiques, cueillette de fruits mûrs) permettront par ailleurs de garantir une offre de qualité, et la reconquête de la consommation en frais.

L'organisation économique doit permettre l'existence et l'expression de la diversité des formes d'agriculture et de commercialisation qui y sont liées. Les mesures de politique agricole (droits à produire, aides aux OP) doivent encourager cette évolution de l'organisation économique, pour qu'elle soit en mesure de rassembler un maximum de producteurs.

Enfin, pour retrouver un marché rémunérateur, de nombreux paramètres dépassent la seule compétence des OP : elles ne pourront résoudre elles seules les problèmes de surproduction, de télescopages intra-européen, de différences de coûts sociaux d'un pays à l'autre, de délocalisations dans un des secteurs les plus libéraux de l'agriculture.

Nous réaffirmons ici que renvoyer le débat sur des prix garantis ou minimum au niveau des interprofessions est illusoire. Les exemples précédents d'accords de prix minimum ont montré qu'on ne peut pas compter sur des accords contractuels, entre acteurs privés sans un contrôle de l'application par l'Etat. Il est temps de poser le vrai débat sur le nécessaire rôle de l'Etat dans la régulation des relations économiques entre des acteurs en position dominante- les GMS- et des acteurs structurellement en position de faiblesse- les producteurs, même organisés. Il faut abandonner le mythe de la concentration de l'offre et œuvrer à un tissu économique aval déconcentré et pluriel.

Si ces propositions concernent le moyen terme, il est possible d'infléchir rapidement le cours des choses dans le cadre de l'OCM actuelle, pour qu'elle cesse d'encourager l'agrandissement et bénéficie aux petites et moyennes exploitations :

- **Revoir les planchers et les plafonds d'investissement** des PO : pour les serres, par exemple, l'investissement plancher est de 300.000FF, ce qui exclue les petites et jeunes structures, alors que le plafond est de 5 000 000 FF avec les dérives inacceptables qu'on a vu.
- **un prix minimum garanti pour un volume limité** : Dans le cas de crises exceptionnelles, une intervention de l'Etat ou de la Communauté Européenne est nécessaire pour assurer un complément de prix. Ce prix serait calculé à travers un prix minimum garanti pour un volume de production défini à l'hectare et pour une surface maximale par paysan. On aurait là une application intéressante de *l'assurance revenu*, pour la mise en place d'un prix minimum garanti aux producteurs pour un volume plafonné, de manière à décourager la surproduction qu'entraînent les mesures non plafonnées comme le retrait.
- **Privilégier les OP de petits et moyens producteurs** : par exemple, pour un même volume commercialisé, donner un **bonus de cofinancement** aux OP ayant un nombre supérieur d'exploitations (volume par actif ou exploitation limité).

Remerciements à l'ONIFLHOR, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Général du Tarn-et-Garonne, la Municipalité de Valence d'Agen.